

## Agriculture et alimentation en Algérie : entre les contraintes historiques et les perspectives futures

**Bourenane N.**

*in*

Bedrani S. (ed.), Campagne P. (ed.).  
Choix technologiques, risques et sécurité dans les agricultures méditerranéennes

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 21

1991

pages 145-157

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI911711>

To cite this article / Pour citer cet article

Bourenane N. **Agriculture et alimentation en Algérie : entre les contraintes historiques et les perspectives futures.** In : Bedrani S. (ed.), Campagne P. (ed.). *Choix technologiques, risques et sécurité dans les agricultures méditerranéennes.* Montpellier : CIHEAM, 1991. p. 145-157 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 21)



<http://www.ciheam.org/>  
<http://om.ciheam.org/>

---

## Agriculture et alimentation en Algérie

~ entre les contraintes historiques  
et les perspectives futures ~

**Naceur BOURENANE**

Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement (CREAD), Alger (Algérie)

---

**Résumé :** *L'étude couvre l'ensemble de l'agriculture algérienne. Elle traite tout d'abord l'évolution de la situation agro-alimentaire depuis l'indépendance. Une description de la situation de l'agriculture algérienne en 1962 permet de bien identifier les trois grands axes de la politique agricole algérienne depuis lors : réforme des structures de production, investissement et intensification et réhabilitation sociale du monde rural. Cette analyse est confrontée par la suite à l'évolution de la population et aux transformations opérées dans la consommation. On peut alors s'interroger sur l'efficacité des mesures récentes eu égard à la transformation du contexte international et à l'évolution des problèmes macro-économiques que connaît l'Algérie depuis la réduction relative de sa rente pétrolière.*

**Mots-clés :** *Algérie – Agriculture algérienne – Politique agricole algérienne – Structures de production – Intensification – Réhabilitation sociale rurale – Consommation – Efficacité agricole – Rente pétrolière.*

---

L'Algérie, pays de la rive sud de la Méditerranée, connaît, au même titre que ses voisins, des difficultés croissantes à équilibrer sa balance agro-alimentaire. Celle-ci est largement déficitaire et l'écart entre les importations et les exportations agro-alimentaires ne cessent d'augmenter au fil des années. Il a été multiplié par 23 dans les années 1970. Dans les années 1980, rien ne permet d'escompter une inversion fondamentale de la tendance. Sur les cinq premières années de la présente décennie, le déficit s'était déjà accru de 15%.

Telle n'était pas la situation il y a un quart de siècle. Cette évolution régressive est habituellement attribuée à la conjonction de plusieurs facteurs d'importance différente mais parmi lesquels quelques-uns sont toujours considérés comme les plus déterminants. Les conditions naturelles, surtout les conditions bio-climatiques constituent le premier facteur habituellement incriminé. Le climat est fort capricieux, les pluies sont irrégulières et insuffisantes, elles sont mal réparties (au double plan spatial et temporel). De ce fait, la poursuite d'une politique d'intensification et la planification de l'évolution future de la production constitueraient une gageure. D'une année sur l'autre, la production de céréales, par exemple, peut varier du simple au double, voire davantage. Il en va de même pour la plupart des autres cultures. Circonstances aggravantes dans le système d'exploitation des sols dominant encore pour l'heure : l'irrigation demeure l'exception au lieu d'être la règle. Moins de 5% des terres agricoles sont irriguées. Une sécheresse prolongée est susceptible d'amener avec elle une réduction des superficies irriguées. Ce phénomène est d'autant plus important que les principaux barrages sont déjà relativement anciens et largement envasés.

Le second facteur souvent mis en cause est l'évolution démographique. Avec un taux de croissance très élevé (l'un des plus forts dans le monde), même un progrès significatif dans le domaine de la production alimentaire risque de s'avérer sans effets tangibles, du fait de l'explosion démographique. On était environ 11 millions de personnes au lendemain de l'indépendance, on a atteint les 20 millions en 1985 et on dépassera les 35 millions en l'an 2000. Se conjuguant avec une urbanisation rapide, synonyme d'une baisse de la main-d'oeuvre agricole, en même temps qu'une diminution des terres agricoles (du fait de l'extension des zones urbaines), la situation paraît encore plus complexe et le pronostic du rattrapage irréaliste.

Le troisième facteur souvent invoqué pour expliquer le déséquilibre entre la demande et l'offre agro-alimentaire est constitué par la politique économique suivie au lendemain de l'indépendance par l'Etat. Elle a conduit à une dévalorisation du travail et de l'investissement agricoles. La priorité donnée à l'industrie a vite fait de "dévoyer" la population et d'une façon plus générale les moyens propres au secteur agricole de leurs fonctions initiales de pourvoyeurs d'aliments vers les cités urbaines.

Tels peuvent être résumés les éléments-clés autour desquels s'articule la problématique de l'action publique actuelle. Celle-ci est censée enclencher une inversion des processus en cours et conduire à très brève échéance, en moins de quinze années, à l'autosuffisance alimentaire. Elle peut se résumer en quelques termes essentiels : autonomie des producteurs dans le choix des cultures et la conduite de la production, liberté de commercialisation, importation et mise sur le marché des moyens d'intensification (surtout les semences hybrides et les principaux composants de l'aliment industriel du bétail), soutien à la production et facilités d'accès au système de crédit. Pourtant, il est à craindre que cette politique n'apporte des résultats tangibles que dans les activités spéculatives et les activités les plus rentables à court terme : le maraîchage et la production de viandes (surtout les viandes blanches). Dans ce cas, on aura tout au plus contribué à l'accélération d'une évolution en cours depuis plus d'une décennie. Mais on aura contribué à transformer l'actuelle dépendance alimentaire en dépendance agro-alimentaire, en créant de nouvelles habitudes de production, en ne mettant pas en place les conditions d'un développement agro-technique autonome, notamment par la production de semences à haut rendement à partir des souches locales, et en provoquant leur dévalorisation et leur destruction. Un retour sur l'histoire récente de l'agriculture algérienne montrerait qu'il ne s'agit pas d'une simple hypothèse d'école.

Comment a évolué la situation agro-alimentaire depuis l'indépendance face à l'augmentation de la population ? Quels sont les freins à l'action dans le domaine agro-alimentaire et quelles sont les perspectives à court terme et à moyen terme ? Quels résultats peut-on escompter des réformes engagées depuis 1982 et surtout de celles mises en oeuvre depuis un an ? Telles sont quelques-unes des questions qui guideront les développements qui suivent. Le premier objectif que l'on s'assigne ici n'est pas de répondre dans le détail à toutes ces questions fondamentales, mais d'éclairer quelques-uns des termes de la question alimentaire en Algérie et le contexte dans lequel se situe l'évolution de l'agriculture considérée en tant que secteur stratégique, tant au plan économique et social, que politique.

Nous partirons d'une reconstitution de la situation au lendemain de l'indépendance, avant d'en suivre l'évolution, en termes de structures productives, de résultats économiques et sociaux. Le choix d'une telle démarche est dicté par le fait que, plus de 25 années après l'indépendance, le poids de l'héritage historique continue de peser lourdement, techniquement, économiquement, socialement et même politiquement.

## I. – La situation à l'indépendance

L'Algérie a accédé à l'indépendance politique en 1962, après une guerre de libération nationale particulièrement meurtrière et dans des conditions très difficiles. Celles-ci tranchent singulièrement dans la comparaison avec les pays voisins du Maghreb et les autres pays africains anciennement colonisés. Outre les problèmes liés au nombre très élevé des victimes de la guerre (de 500 000 à plus d'un million de morts et de disparus selon les sources, pour une population de l'ordre de 10 millions d'habitants. Plus du quart de la population totale (surtout des ruraux) ont été déplacés et regroupés dans des centres, sous surveillance militaire, ou mieux, se sont réfugiés dans les pays voisins, principalement la Tunisie et le Maroc...). Le nouvel Etat a dû faire face au départ massif de l'essentiel de l'encadrement technique et administratif composé quasi exclusivement d'une population de souche européenne. En quelques mois, près de 10 % de la population résidant et travaillant (globalement la plus qualifiée) en Algérie disparaissait du pays (le départ a concerné 80 % de la population d'origine européenne). Celle-ci laissait derrière elle un pays épuisé par huit années de guerre, aux prises avec de multiples problèmes, depuis l'absence de deniers publics susceptibles d'aider à faire face aux engagements sociaux traditionnels de tout pouvoir public, jusqu'à l'absence de gestionnaires, tant au niveau des services publics qu'à celui des unités de

production abandonnées par leurs anciens propriétaires, en passant par l'exode rural massif d'une population arrachée définitivement à son terroir par une colonisation violente et par ses conséquences en termes de pauvreté, d'analphabétisme et d'acculturation.

Telles sont quelques-unes des caractéristiques de la situation au lendemain de l'indépendance. Pour y faire face, l'une des toutes premières mesures prises par le nouveau pouvoir d'Etat fut de tenter de réunir coûte que coûte les conditions favorables à la remise en fonctionnement de l'appareil économique en pleine décomposition. Il s'agissait alors de conduire cette action dans un contexte économique international particulièrement défavorable, situation principalement due à l'adoption par les pays de la CEE de mesures aggravant singulièrement la situation financière de l'Algérie, notamment par le non-respect des accords passés en matière d'enlèvement des vins (par la France) et la levée des abattements tarifaires dont bénéficiait jusque-là l'Algérie vis-à-vis du Marché Commun. L'action des pouvoirs publics se concrétisa par l'adoption d'une série de mesures progressives qui ont évolué sous l'effet de multiples contraintes (notamment les besoins en ressources financières, la nécessité de payer les travailleurs ainsi que la pression populaire) en nationalisations intégrales des entités économiques restées vacantes. Elles furent par la suite confiées aux collectifs des travailleurs qui en assuraient la gestion. C'est le début de l'autogestion algérienne. Celle-ci disparaîtra du secteur industriel et commercial quelques années plus tard, avec la mise en oeuvre de la stratégie algérienne de développement et les nationalisations qui l'ont précédée et accompagnée <sup>1</sup>. L'autogestion a continué à se maintenir dans l'agriculture jusqu'à une date récente (1987) où l'on a assisté à son extinction formelle, avec la restructuration des "domaines agricoles socialistes" en petites "exploitations agricoles communes", en principe totalement autonomes vis-à-vis des pouvoirs publics.

Au lendemain de l'indépendance, avec 7,5 millions d'hectares de superficie agricole utile, occupés pour plus du tiers par les céréales (principalement du blé dur et du blé tendre), 350 000 hectares de vignes à vin, 85 000 hectares de cultures maraîchères et 44 000 hectares consacrés aux agrumes (cf. **annexe**), l'Algérie offrait l'image d'un pays agricole avant de pouvoir être considéré comme un pays pétrolier. Quinze à vingt millions de quintaux de céréales, six millions de produits maraîchers, douze millions d'hectolitres de vin, quatre millions de quintaux d'agrumes, etc., assuraient en Algérie une balance agro-alimentaire excédentaire et les importations étaient largement couvertes par les exportations. Le modèle de consommation alimentaire d'alors était frugal et peu diversifié. Aussi, malgré une baisse tendancielle des exportations due notamment aux difficultés de commercialisation des vins, le solde entre la valeur des exportations et des importations demeurait positif. Il ne représentait pas moins de 30 % de la valeur globale des exportations en 1964. Mieux encore, les exportations alimentaires intervenaient pour près du tiers des exportations totales et rapportaient plus de ressources extérieures que la fiscalité pétrolière <sup>4</sup>. Ces performances ou ce qui pouvait apparaître comme tel à l'époque étaient suffisantes pour fonder le mythe d'une agriculture riche et largement performante, une agriculture qui pouvait à la fois nourrir la population et fournir les moyens d'une accumulation dans l'industrie.

Ces résultats étaient attribués quasi exclusivement aux anciennes exploitations coloniales regroupées en domaines ou en fermes autogérées. Ces entités étaient connues déjà durant la période coloniale pour être avantagées par la qualité des sols, les conditions bio-climatiques, l'existence d'infrastructures et de structures de soutien de toutes sortes, un mode d'organisation technique et social dit "moderne", etc. Ce qui les assurait de rendements et de niveaux de production fort différents, plus élevés que ceux atteints par la majorité des exploitations dites "musulmanes" ou "traditionnelles". Avec 33 % des superficies utiles agricoles, cet ensemble "moderne" dégageait à la veille de l'indépendance une valeur ajoutée de 1,5 fois supérieure au reste de l'agriculture indigène. Ses rendements sont en moyenne deux fois plus élevés, voire davantage pour les cultures destinées à l'exportation telles que les agrumes. Il se fonde techniquement sur la mécanisation et sur l'emploi des engrais chimiques ; il fait appel de manière massive au salariat, autre témoin de sa "modernité". Ce "secteur" sera maintenu tel quel et l'Etat cherchera à s'appuyer sur lui, les premières années de l'indépendance, pour dégager une partie des ressources qui lui sont nécessaires.

Ainsi, l'indépendance n'a pas amené, au départ, une redistribution des terres coloniales entre les paysans sans terre et les petits paysans mais le maintien et le regroupement des exploitations existantes en domaines "co-gérés" par des organes collectifs élus par les travailleurs permanents de ces entités et un

"directeur" nommé par la tutelle administrative (l'Office national de la réforme agraire puis le Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire). Il s'ensuit le maintien durant dix années (jusqu'en 1972, avec la mise en oeuvre de la Révolution Agraire) de structures agraires au moins formellement apparentées, voire semblables à celles qui avaient été héritées de la période coloniale<sup>2</sup>. Elles se caractérisent par de fortes disparités quant à la répartition des terres et des autres moyens de production, par des rendements différents et une participation inégale au fonctionnement de l'économie dans son ensemble.

Les données qui suivent éclairent les disparités qui existaient en matière de répartition des terres, aussi bien à l'intérieur de chacun des ensembles, pris en tant que tel, qu'entre les deux secteurs. Sur ce dernier plan, elles sont aggravées par l'inégal accès aux autres moyens de production, notamment aux moyens mécaniques de travail du sol.

**Tableau 1 : structure des exploitations agricoles**

Classes	Secteur autogéré		Secteur privé	
	Nb. Expl %	Superf %	Nb. Expl %	Superf %
- 1 ha			23	1
1 à 5 ha			30	8
5 à 10 ha			19	14
10 à 20 ha			15	21
20 à 50 ha	1%		10	30
+ 50 ha (*)	99%	100%	3	26
50 à 100 ha	2	0,1		
100 à 200 ha	6	1		
200 à 500 ha	25	8		
500 à 1000 ha	28	19		
1000 à 3000 ha	32	50		
3000 ha et +	6	22		
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Superficie moyenne</b>		<b>1 066 ha</b>	----	<b>9,95</b>

(\*) Le regroupement des exploitations privées de 50 ha et + en une seule catégorie est lié à leur faible poids statistique. Il en est de même pour les exploitations autogérées de moins de 50 ha.

A la veille de la mise en oeuvre de la stratégie de développement de l'Algérie indépendante (1966/67), le secteur autogéré, avec 1/3 des terres, possédait 50 % des moyens mécaniques de travail du sol. L'orientation de la production y demeurerait différente. Il occupait 23 % des surfaces consacrées au blé dur, à peine 10 % des terres portant l'orge (les deux céréales les plus consommées par les algériens), 51 % des surfaces emblavées en blé tendre, 50 % des sols produisant des légumes frais, moins de 30 % des terres arboricoles, contre 85 % pour les agrumes et la vigne. Cette différenciation dans l'occupation des sols cache bien sûr les complexités contenues dans chacun de ces ensembles. Elle éclaire cependant la principale finalité assignée dans chacun d'eux à la production. L'un est orienté vers les marchés extérieurs, l'autre en premier lieu vers la consommation locale ou nationale. Cela se retrouve dans le système d'exploitation des sols. Ainsi, par exemple, les cultures maraîchères développées dans le secteur privé se trouvent être le fait des petites exploitations et elles ont pour finalité première l'autoconsommation familiale, ce qui n'est pas le cas dans le secteur autogéré. La faiblesse des superficies emblavées en orge dans ce dernier (moins de 10 % du total) est directement lié au fait que cette céréale est destinée à la consommation nationale rurale, tant humaine qu'animale. Les anciennes exploitations coloniales étaient en grande partie consacrées à une ou deux cultures, principalement choisies en fonction de deux critères : la nature des sols et la possibilité de cultiver de la façon la plus immédiatement rentable, et la demande exprimée par les marchés européens, surtout le marché français. C'est pour l'essentiel vers ce dernier qu'était orientée sa production. A lui tout seul, il continuait à absorber

plus de 85 % des exportations agricoles totales. Les autres pays du marché commun recevaient 6 % des exportations algériennes, ceux d'Europe occidentale non comptabilisés par ailleurs environ 6 %, les pays voisins (Maroc et Tunisie) n'intervenant que pour 0,80 %. Cette situation de dépendance faisait partie de l'un des problèmes fondamentaux à résoudre pour le nouveau pouvoir d'Etat. Celui-ci était lié aux caractéristiques d'une agriculture conçue en premier lieu en fonction des intérêts (locaux, nationaux et régionaux) de l'ancienne puissance coloniale et des populations qu'elle défendait et prenait en charge.

Les problèmes auxquels devait faire face le nouvel Etat étaient multiples et fort complexes. Cependant, certains paraissaient largement prédominants. Ils avaient trait à la gestion économique et à la réorientation de l'appareil productif "légué" par les colons, à la modernisation et à l'homogénéisation d'une agriculture privée considérée comme traditionnelle et obéissant à des "rapports de production d'un autre âge", ainsi qu'à la rupture des liens de dépendance vis-à-vis de la France en matière d'écoulement et d'importation des produits agricoles et alimentaires. Cela déterminait les points d'ancrage de la nouvelle politique agricole à promouvoir. Celle-ci devait s'articuler autour de quelques points essentiels : la reconversion des terres consacrées au vignoble (produit difficile à placer sur les marchés extérieurs) par des cultures insuffisamment développées au regard des besoins immédiats et futurs de la population algérienne, principalement le blé tendre ; une réforme agraire conçue comme une véritable "rénovation rurale" (au sens où elle prend en ligne de compte les aspects non exclusivement agricoles, ceux qui touchent aux conditions d'existence dans le "monde" rural) ; la recherche de nouveaux débouchés aux produits agricoles (afin de mettre un terme à une dégradation continue des termes de l'échange depuis l'accession à l'indépendance).

## II. – Les politiques agraires et leurs résultats

L'intervention de l'Etat va s'articuler essentiellement autour de trois axes, du reste fort classiques. Une politique des structures à travers laquelle on essaie de créer des unités économiquement rentables, techniquement ouvertes à l'intensification et socialement viables ; une politique d'investissement et d'intensification, par la généralisation des modèles de production en oeuvre dans les agricultures européennes et déjà partiellement adoptés par les exploitations autogérées ; une politique de "réhabilitation" sociale des campagnes, notamment par la création d'un ensemble d'infrastructures collectives et individuelles (habitat, éducation, santé, supermarchés publics, électrification rurale...) à même de rapprocher le mode de vie rural du mode de vie urbain. Bien évidemment, le contenu de ces politiques en termes de programmes d'action varie d'une période à une autre en fonction de multiples déterminations. Mais les objectifs premiers demeurent identiques : la promotion et la mise en place d'une agriculture fonctionnant selon le modèle technologique dominant au plan mondial (mécanisation, semences hybrides, engrais chimiques, pesticides...), économiquement capable d'assurer l'amélioration continue du pouvoir d'achat des populations qui en vivent, de répondre aux besoins alimentaires d'une population urbaine croissante, de participer à l'effort d'investissement engagé par l'Etat. Cependant, lorsqu'on prend comme point d'ancrage l'action de l'Etat dans ce domaine, on peut établir une distinction entre trois moments.

— Le **premier** concerne les années 1960, jusqu'en 1971, année de nationalisation des hydrocarbures. Durant cette période, le problème essentiel est posé par l'ancien secteur colonial. Il s'agit de la question de l'organisation de la production agricole dans les fermes autogérées (problèmes d'exercice du pouvoir, du contrôle du produit et de sa commercialisation...) et des exportations de leurs produits (principalement les vins et les agrumes) afin d'en faire une source de financement des investissements et de la politique économique de l'Etat. A travers la mise en place ou le renforcement de diverses structures publiques ou para-publiques (les directions départementales de l'agriculture, les offices, les coopératives...), la réglementation des formes de gestion et de travail à l'intérieur des unités agricoles autogérées, de la commercialisation, de l'approvisionnement en intrants, de la comptabilité par culture, etc., l'Etat conduit une action de "normalisation" qui lui permet, en théorie, de contrôler le travail et le produit des fermes "autogérées" et même de décider quasi souverainement du niveau des "bénéfices" ou du "déficit" financier à la fin de chaque campagne agricole.

— Le **second** couvre la période 1971-78. L'aisance financière, due principalement à l'évolution des marchés hydrocarbures et des marchés financiers conjuguée avec l'existence d'un large consensus social et politique (notamment avec les retombées locales des premiers investissements planifiés de la politique sociale de l'Etat), fait passer les problèmes de l'autogestion au second plan, au profit de la question de la modernisation des exploitations constitutives du secteur privé et de la justice sociale en son sein. C'est l'époque de la Révolution Agraire. Elle se veut être la voie d'une homogénéisation de l'agriculture par une large étatisation des circuits de production, de distribution et de commercialisation, en même temps que la condition de la réussite de l'industrialisation engagée par ailleurs, véritable épine dorsale du projet "développementaliste algérien". Une réforme agraire est alors enclenchée. Celle-ci – ayant en réalité une portée plus médiatique qu'effective en termes de nationalisation et de "désaliénation sociale" – permettra d'adjoindre au domaine déjà sous le contrôle de l'Etat 1 500 000 hectares, principalement appartenant à des propriétaires n'exploitant pas directement leurs terres ou à des exploitants ayant d'autres sources de revenus, souvent des micro-fundiaries installés sur des terres domaniales.

Ces terres, souvent de mauvaise qualité, furent attribuées principalement, sous forme collective, à des coopératives de production. Constituées surtout d'anciens salariés agricoles saisonniers, elles ont dû se plier aux structures de soutien et d'encadrement étatiques existant alors, tout en créant une dynamique de leur transformation. L'expérience de la révolution agraire aujourd'hui est terminée alors qu'elle devait, selon le projet initial, être permanente et concerner après les terres agricoles, l'élevage et les forêts. Conjuguée avec l'action publique engagée par ailleurs, notamment avec les programmes d'investissements industriels et de lutte contre les disparités sociales, surtout celles qui opposent les villes aux campagnes, la révolution agraire a eu comme effet premier l'accélération des processus déjà en cours, d'abandon des terres et des cultures peu rentables (en particulier des céréales destinées à la nourriture humaine au profit de celles servant à l'alimentation du bétail, du maraîchage et de l'arboriculture fruitière), de dévalorisation du travail manuel du sol, d'homogénéisation des modèles de consommation urbaine et rural (alimentaires et non alimentaires) et de généralisation de l'état d'esprit et des rapports marchands dans les campagnes. Elle ne semble pas avoir eu les effets escomptés en termes de résorption des inégalités quant à l'accès à la terre au sein du secteur privé. Cependant, elle a été un instrument non négligeable dans la promotion d'une frange de la population paysanne sans terre, jusque-là survivant sous la forme de salariés saisonniers, en les assurant d'un revenu minimum garanti et pour une partie d'entre eux d'un logement conçu selon des normes plutôt urbaines, c'est-à-dire situé en habitat groupé et présentant la plupart des commodités urbaines élémentaires : l'école, le centre de santé, l'antenne de la mairie, les commerces de détail, etc.

— Le **troisième** stade encore en cours a commencé avec la fin du second plan quadriennal. A partir de 1978, une série d'événements et de faits (les constats d'échec tirés de l'action planifiée en matière agricole dès 1978, l'aggravation rapide de la dépendance alimentaire vis-à-vis des marchés extérieurs face à une forte croissance démographique et urbaine puis la baisse des ressources pétrolières – principale source de devises de l'Etat) amène une réduction de l'intervention étatique. Progressivement, celle-ci va s'avérer être un désengagement social et économique de l'Etat avant d'être une désétatisation. En effet, pour tenter d'inverser la tendance à l'aggravation du déficit agro-alimentaire, diverses mesures sont préconisées par le nouveau pouvoir public, celui qui s'est mis en place après le décès du président Boumédiène. Le premier est une levée des contraintes pesant sur la commercialisation des produits agricoles par les domaines autogérés et les coopératives de la révolution agraire. Seules les céréales continuent à obéir au principe de la vente obligatoire à l'Etat. Cette première mesure sera suivie progressivement par d'autres, notamment l'homogénéisation et la restructuration de l'ensemble des unités sous tutelle de l'Etat (domaines autogérés coopératives) en exploitations agricoles d'un seul tenant, qui se voudraient être "techniquement efficaces, économiquement et socialement viables". Le processus aura, à son terme, permis de transformer les quelque 2 000 exploitations autogérées ayant en moyenne près de 50 travailleurs permanents et les unités de la révolution agraire (sous leurs diverses formes) en place en 1978 en petites "exploitations agricoles collectives". Elles comptent en moyenne 7 travailleurs et concernent 137 000 bénéficiaires. Certaines de ces nouvelles entités sont constituées de cadres et de techniciens de l'administration provenant pour l'essentiel du ministère de l'agriculture (environ 4 000) ainsi que de jeunes sans travail (environ 3 500). Chacune de ces nouvelles entités est en principe totalement libre dans sa gestion du patrimoine qui devient propriété du collectif, après son rachat auprès de l'Etat.

La question qui n'est pas encore réglée concerne la cession de ces biens en cas de dissolution ou de déshérence. En principe il s'agit d'une propriété inaliénable par vente ou par amodiation, mais dans les faits rien ne permet de dire si tel sera le cas. L'inverse est d'autant plus probable qu'il y a une volonté clairement affirmée de désengager l'Etat du champ d'action économique qui a été le sien jusque-là. A côté de ces mesures, d'autres permettant l'accès à la propriété foncière par la mise en valeur, libérant les transactions foncières en principe réglementées depuis l'avènement de la révolution agraire, encourageant l'investissement privé dans l'agriculture, ont été retenues. Elles s'inscrivent toutes dans la volonté de créer un climat et les conditions jugés indispensables à la sortie de la crise agro-alimentaire. La question qui se pose, et pour laquelle une réponse par l'affirmative ne paraît guère évidente, consiste à savoir si les grandes cultures, pour lesquelles le déficit est lourd, seront développées par ces "agriculteurs". Les subventions et les intéressements accordés dans ce cadre risquent de s'avérer inefficients au regard de l'évolution de la demande dans les autres secteurs de l'agriculture, notamment des possibilités de réaliser des surprofits dans le maraîchage, l'arboriculture fruitière et surtout l'embouche. Le caractère fortement spéculatif des marchés des fruits, des légumes et de la viande ovine et l'existence d'une entente tacite, voire ouverte entre producteurs et intermédiaires de gros, constitue depuis plus d'une décennie déjà la pierre d'achoppement de toutes les politiques de rationalisation des comportements de production dans l'agriculture.

A ces différents moments et en même temps que ces politiques de structures, des programmes d'investissement ont été élaborés et mis en oeuvre. Ici également on peut distinguer entre trois périodes. La première est celle qui précède la mise en oeuvre de la révolution agraire sur les terres du secteur privé (1967-1973). La seconde correspond sensiblement au second plan quadriennal (1974-77) et la troisième recouvre les années suivantes <sup>3</sup>.

Lorsqu'on examine la structure et le volume des investissements agricoles inscrits dans les différents plans et ceux effectivement accordés et consommés, il apparaît clairement que durant la première période, les moyens accordés au secteur agricole ont induit une large déperdition du capital productif, par le non-renouvellement systématique des moyens existants, alors même qu'on continuait d'exiger de celui-ci qu'il remplisse les fonctions initiales qui lui avaient été assignées : couvrir les besoins alimentaires d'une population en accroissement, permettre le relèvement des niveaux de revenu des producteurs directs, contribuer au maintien de la fonction agro-exportatrice traditionnelle de l'Algérie. En même temps, l'effort d'investissement et de création d'un tissu industriel relativement dense induisait un accroissement très important des possibilités de travail non agricole mieux rémunéré pour toutes les catégories d'actifs, en premier lieu pour la main-d'oeuvre qualifiée employée par l'agriculture (surtout celle utilisée par les domaines autogérés).

La seconde période 1974-78 est dominée par l'aisance financière relative due à la montée des prix sur le marché des hydrocarbures. La prise de conscience des problèmes que pourrait engendrer une trop forte dépendance alimentaire à l'égard des marchés extérieurs grandit. Aussi l'agriculture se voit assigner un seul objectif : subvenir aux besoins alimentaires de la population, conformément à un modèle de consommation alimentaire postulé "rationnel", sur la base d'une étude de la FAO. Mais une telle finalité apparaît conditionnée par l'homogénéisation de l'agriculture et par l'élimination des formes "traditionnelles" de production. La révolution agraire devient ainsi prioritaire et conditionne même l'accès à l'investissement et à l'équipement. C'est dans ce cadre que les moyens de production nouvellement acquis sont orientés vers le "secteur socialiste", prioritairement vers les fermes nées de la révolution agraire et les domaines autogérés. Le secteur privé fait quant à lui l'objet d'une "omission" ; le second plan quadriennal ne prévoit guère d'investissements directs, autres que ceux déjà engagés et qui concernent pour l'essentiel la restauration des sols <sup>4</sup>. La troisième période qui s'ouvre à partir de 1980 tend à redresser ces "biais". Cependant, la réduction des moyens de financement dont dispose l'Etat depuis 1985, conjuguée avec la volonté des pouvoirs publics de diversifier les exportations, notamment par la vente des machines agricoles produites localement rendent les efforts de redressement d'un effet limité. Il ne suffit pas d'accorder des crédits, des facilités de toutes sortes, des subventions aux producteurs pour que ces derniers puissent élever le niveau de la production. Il y a le problème de la disponibilité des moyens de réalisation, particulièrement les moyens de travail du sol et de son irrigation ainsi que ceux qui touchent aux récoltes et au conditionnement. La conséquence la plus patente de ces limites à l'action étatique se mesure à deux niveaux. Le premier porte sur le niveau des investissements accordés à l'agriculture dans

chacun des plans et ceux consommés par ce secteur. Le deuxième est fourni par l'évolution différenciée de la production.

En matière d'investissements, le premier indicateur est fourni par la part relative qui est octroyée à l'agriculture. Celle-ci ne cesse de baisser d'une période à une autre. De 1967 à 1977, elle passe de 26 % à 11 %, soit en moyenne 5 % des investissements planifiés entre 1967 et 1979, c'est-à-dire à la veille du lancement du premier plan quinquennal. C'est ce dernier taux que l'on retrouvera entre 1980 et 1984. Ces chiffres ne seraient pas en eux-mêmes significatifs s'ils ne se trouvaient corroborés par d'autres concernant le niveau des crédits effectivement consommés et surtout le taux de réalisation des objectifs physiques; pour une agriculture souffrant d'une forte vétusté déjà à l'indépendance, l'essentiel des infrastructures et des moyens de production n'ayant plus été remplacé à partir de 1958, c'est-à-dire avec la généralisation de l'état de guerre et de l'insécurité dans l'ensemble du pays.

**Tableau 2 : évolution du volume des investissements agricoles programmés**

Milliards de dinars

Période	1967-69	1970-73	1974-77	1980-84	1985-89
<b>Prévision</b>	2,4	4	12	18	14
<b>% Inv. Tot.</b>	25	14	11	5	3,5

Source : Plan

**Tableau 3 : évolution de la consommation des crédits agricoles et réalisation**

Période	1967-69	1970-73	1974-77	1980-84
<b>Consommation%</b>	100	46	28	61
<b>Matériel</b>	24	64	63	84
<b>Irrigation</b>	30	67	69	50

Source : Plan.

Les données sur la production (**tableau 4**) montrent que cette réduction relative des investissements n'a pas joué de la même façon sur toutes les spéculations ; en matière de production végétale, ce sont celles nécessitant les coûts fixes les moins lourds (moins de moyens mécaniques...) et impliquant ou non des coûts variables plus élevés (les cultures maraîchères) qui ont de fait été privilégiées. Elles présentaient de plus l'avantage d'assurer une rotation du capital très rapide ; parfois une saison suffisait pour amortir son capital et réaliser des bénéfices. Parallèlement, l'aviculture se développait dans les zones péri-urbaines. De fait, elle relevait plus de l'agro-industrie que l'agriculture, tant dans son processus de production que du point de vue des capitaux initiaux qui s'y sont investis. Le résultat est aujourd'hui par lui-même parlant, un développement de la production maraîchère, fruitière et de viandes (surtout les viandes blanches), une stagnation relative, voire une évolution toujours erratique de la production céréalière (à titre d'exemple, la production céréalière pour l'année en cours ne représente même pas la moitié récoltée il y a deux années).

**Tableau 4 : évolution indiciaire de la production agricole 1968-86 (1965-68 = 100)**

Céréales	Blé dur	Orge	Maraîch.	Pomme de terre	Melon/Past.	Aviculture	Viandes rouges	Oeufs
90	60	130	300	700	300	875	224	1 100

Source : Statistiques agricoles.

Une telle évolution différenciée ne résulte pas simplement de la politique mise en oeuvre par l'Etat dans le domaine agricole. Elle est pour partie liée aussi au fait que l'Etat a tenté de promouvoir une politique visant à l'amélioration de la qualité de la force de travail (en lui assurant la réunion des conditions les plus favorables à sa reproduction, entre autres alimentaires) tout en tentant de ne pas grever les coûts d'une industrialisation soutenue, intensive et rapide, dans un climat de paix sociale. Cette politique va se traduire sur le marché par trois options, le recours aux importations chaque fois que des tensions apparaissent sur le marché des biens alimentaires, la promotion des activités indispensables à la production des protéines les moins chères (viandes blanches et oeufs), le soutien des prix à la consommation pour les produits considérés comme stratégiques (surtout les céréales destinées à la consommation humaine, dans une moindre mesure le sucre et les oléagineux). Conjuguée avec une pratique redistributive du revenu national, cette politique va se traduire par une modification des habitudes alimentaires et une amélioration générale de la situation nutritionnelle. Bien que déjà anciennes, les données de l'enquête consommation nutritionnelle (**tableau 5**) témoignent d'une évolution positive à la fois au plan global, dans les campagnes et dans les milieux socio-professionnels défavorisés. Nous avons pris la catégorie des ouvriers agricoles car ils se situent au bas de l'échelle en termes de revenus et de dépenses de consommation.

**Tableau 5 : évolution de la consommation alimentaire moyenne**

Produits	kg/hab/an		1980/1968
	68	80	
<b>Céréales</b>	262	185	72
<b>Pommes de terre</b>	22	34	214
<b>Légumes secs</b>	3	8	300
<b>Légumes frais</b>	35	56	102
<b>Fruits frais</b>	21	30	115
<b>Sucre</b>	14	16	
<b>Viandes</b>	9	16	166
<b>Oeufs</b>	0	1	
<b>Laits</b>	49	61	300
<b>Poissons</b>	1	2	
<b>Matières grasses</b>	9	15	

Source : Enquêtes de consommation.

Elle va également conduire à une poussée des prix sur les produits non subventionnés, riches au plan nutritionnel et devenus symboles d'un mieux-être social : les viandes rouges, les légumes et les fruits frais. Parallèlement, cette évolution s'accompagne d'un développement des cultures sous serre, sans commune mesure avec l'extension des aires de production de plein champ. De ce fait, les inégalités sociales en matière d'accès à une alimentation à la fois riche et diversifiée tendent aujourd'hui à s'aggraver, surtout que les quelques produits qui continuaient d'enregistrer une stabilité relative de prix s'inscrivent aujourd'hui dans une tendance à la hausse. C'est le cas des céréales pour la consommation (sous la forme de pain de boulangerie), du lait (et non de ses dérivés), et dans une certaine mesure (en comparaison avec les autres prix), des oeufs et du poulet. A titre d'exemple, si le SMIG horaire permettait d'acquérir en 1967 quelques 150 grammes de viande de mouton, en 1984 on ne pouvait déjà acheter que la moitié <sup>5</sup>. Depuis, avec l'accroissement des prix (le prix du kilogramme oscille actuellement malgré la sécheresse entre 20 et 25 \$ U.S.), cette portion est devenue encore plus congrue. Au même moment, les salaires en général et le SMIG en particulier n'ont subi aucun relèvement ! Une telle tendance est

confirmée par l'évolution de l'indice des prix. Sur la base 100 en 1969, l'indice général a atteint 219 en 1979, puis 327 en 1984. L'indice des produits d'alimentation est passé quant à lui à 268 en 1979 et à 432 en 1984. Cette tendance n'a pas connu de décélération apparente. Ainsi, si on prend les prix à la consommation pour une période récente (août 1988) et qu'on les compare à ceux du même mois en 1984, on constate que les prix des produits de saison ne sont guère restés stationnaires : le prix de la pomme de terre a été multiplié par 160 %, celui de la tomate par 400 %, celui de la pastèque par 240 %, le raisin par 150 %..., les oeufs par 166 %, le poulet par 120 % et la viande de mouton par 160 %. Ces données de conjoncture ne se trouvent du reste que faiblement corrigées par les indices désaisonnalisés établis par l'Office National des Statistiques. Ceux-ci confirment la hausse généralisée des prix à la consommation.

**Tableau 6 : évolution du groupe alimentation-boissons non alcoolisées**

Indice annuel des Prix	1983	1984	1985	1986	1987
<b>Alimentation / boissons</b>	105,4	113,7	127,0	149,4	159,7
<b>Pain/céréales</b>	104,4	123,5	144,3	164,8	175,8
<b>Viandes mouton</b>	101,0	107,4	160,6	169,7	178,4
<b>Viandes boeuf</b>	105,5	105,7	124,8	183,4	182,5
<b>Volailles</b>	99,5	104,1	122,9	145,3	138,5
<b>Poissons frais</b>	105,4	106,1	115,4	128,2	130,2
<b>Légumes</b>	104,7	109,5	118,2	135,8	140,0
<b>Fruits</b>	118,4	131,1	148,1	149,0	164,8
<b>Pomme de terre</b>	121,9	148,2	131,6	179,8	163,2
<b>Lait et dérivés</b>	101,6	103,1	109,6	118,9	132,6
<b>Huiles et graisses</b>	104,3	112,0	113,1	122,6	142,8
<b>Sucres et produits sucrés</b>	102,6	105,5	107,5	110,7	120,7

Cette évolution générale se situe, il faut le rappeler, dans un contexte d'aggravation de la dépendance alimentaire, déjà inscrite en creux de l'évolution historique avant l'indépendance.

- Les perspectives et les alternatives

Quelles sont les perspectives pour l'Algérie et surtout pour l'Etat dans la promotion d'une politique d'indépendance, voire d'autosuffisance alimentaire ? En dehors des données structurelles précédemment évoquées, au moins deux paramètres importants devraient être pris en compte. Ils ont trait en partie au contexte actuel. Ils permettent de mieux éclairer les évolutions possibles et celles probables. De ce point de vue, la situation apparaît particulièrement difficile au double plan interne et international. La prise en compte de cette dimension n'autorise guère d'hypothèse favorable. En effet, rien ne permet de penser qu'on devrait assister à court et moyen terme à une inversion des tendances. Dans le cas le plus favorable, on peut escompter une stabilisation à moyen terme, au lieu d'une aggravation des processus en cours.

Au niveau intérieur, certaines contraintes sont en effet susceptibles d'induire une régression économique et sociale générale et aller à l'encontre de toute politique agro-alimentaire, si elles ne sont pas

correctement gérées. Parmi celles-ci il y a lieu de citer la contrainte démographique. La croissance démographique, la structure par âge de la population (moins du tiers appartient à la population active) et l'urbanisation rapide (plus de 5% par an) sont lourdes de conséquences, en termes de création d'emploi<sup>6</sup>, de distribution de revenus, de satisfaction d'une demande sociale, tant alimentaire que non alimentaire (celle-ci est d'ailleurs rendue fortement inélastique par l'évolution économique, sociale et culturelle de la population sur la période antérieure, 1970-85). Sous ces diverses modalités et expressions sociales et économiques, la croissance démographique peut jouer un rôle d'accélérateur et d'amplificateur de tout problème économique ou social qu'il soit mal appréhendé ou mal résolu, notamment des problèmes agro-alimentaires. De ce fait, ceux-ci continueront à être dominés par la question de la disponibilité des biens à la consommation, à un prix garantissant la paix sociale. Cet aspect paraît d'autant plus important à souligner que les dépenses alimentaires absorbent plus de la moitié du budget des ménages. Dans ce sens, la désétatisation en cours, conçue comme la voie privilégiée pour intéresser les producteurs des anciens domaines à élever leur production peut être à la fois un instrument idéal sur la voie de la solution des problèmes de production et d'emploi, par la libération des énergies et des potentialités que recèlent les différents secteurs d'activité économiques, particulièrement l'agriculture. Mais elle peut être aussi l'antichambre de la rupture du consensus social et politique qui prévaut depuis 1956, c'est-à-dire être synonyme d'une évolution vers l'exacerbation des contradictions sociales et d'une aggravation de la dépendance agro-alimentaire. La spirale inflationniste actuelle que l'Etat n'arrive pas, ou ne songe pas, à juguler (tout au moins dans ce qui touche au quotidien) peut être lourde de conséquences. Recourir au marché international pour approvisionner le marché national en viande, en pomme de terre, etc., est une pratique qui a dû cesser, entre autres, par souci de maintenir les grands équilibres macro-économiques, de relancer l'agriculture, mais aussi parce que la production s'est accrue du fait de conditions climatiques favorables et d'une extension des surfaces (imputable à une augmentation des prix à la production). Mais si les prix à la consommation continuent d'augmenter, l'Etat risque d'être dans l'obligation de renouer avec ses anciennes pratiques ; c'est par les importations qu'on a répondu par le passé à l'augmentation des prix sur le marché national, mais le renouvellement de ce type de pratiques sera synonyme, dans ce cas, d'échec, voire de régression économique et de dépendance accrue.

Au niveau international, la principale contrainte est constituée par le problème de la dette et de la baisse des ressources financières publiques. Bien que l'Algérie n'ait pas eu jusque-là à recourir au rééchelonnement, rien ne permet d'exclure cette éventualité à moyen, voire à court terme. Jusque-là, la réduction drastique des dépenses publiques et des investissements nouveaux (de l'ordre de 50% depuis 1984) a permis de compenser la baisse des ressources propres à l'Etat et de faire face aux engagements pris précédemment dans le cadre du développement du pays. Une telle politique a pu jusque-là être conduite sans trop de problèmes à court terme (ce qui ne l'est pas forcément à moyen ou à long terme), notamment au plan social<sup>7</sup>. Une telle situation ne pourra pas forcément se prolonger indéfiniment. Aussi, ce qui paraît être les premiers indicateurs d'un "ajustement économique" aujourd'hui volontaire (la libération des prix à la consommation, la promotion à tout prix des exportations, la création des conditions les plus favorables possibles à l'investissement privé, le désengagement de l'Etat de la sphère économique, etc.) peut s'avérer être en réalité la première étape d'un futur "programme d'ajustement structurel" mené sous la haute surveillance du FMI et de la Banque Mondiale. Dans ce cas, la poursuite d'une politique d'autosuffisance alimentaire (ou de sécurité alimentaire) sera une véritable gageure. Il est à craindre en effet que l'on s'inscrive, sous la pression des financeurs, dans un processus totalement opposé.

Ainsi, deux hypothèses sont possibles. La première, favorable, correspond à une stabilisation de la dépendance alimentaire. Elle suppose une prise en charge effective et efficace par les structures de l'Etat, des problèmes hérités du passé ainsi que de ceux nés de la mise en oeuvre de la nouvelle restructuration agraire (création des conditions favorables à l'investissement productif dans l'agriculture, surtout dans les créneaux enregistrant une forte dépendance, non seulement sous la forme de soutien des prix, de fournitures sélectives des moyens de production, mais aussi de réorganisation des circuits d'approvisionnement et de commercialisation, de développement des structures techniques d'appui à la production, de la promotion de la recherche et des nouvelles applications agro-techniques). Elle suppose aussi un travail d'éducation et d'encadrement en vue d'amener une modification des habitudes alimentaires (notamment dans le sens d'une réduction de la consommation céréalière au profit des

légumes). Elle implique enfin la prise en compte de la variable démographique dans toutes ses modalités. La seconde, défavorable, s'inscrit dans la voie dominante pour l'heure un peu partout, à savoir un abandon des prérogatives de l'Etat. Dans ce cas, il est probable que le vide ainsi créé soit synonyme de dépendance alimentaire accrue et d'aggravation des inégalités sociales. Une ouverture par trop rapide et non contrôlée se fera principalement au profit d'acteurs extérieurs dont la finalité première n'est pas la lutte contre la pauvreté et le sous-développement mais l'élargissement des marchés et la maximisation des profits réexportables. Cette seconde proposition, soutenue par certains groupes sociaux et par certaines forces du marché mondial, n'est guère porteuse de solutions à moyen terme, ni au plan intérieur, ni au plan international. Les résultats des expériences d'un développement agricole articulé autour du principe des avantages comparatifs et de la division internationale du travail sont aujourd'hui suffisamment nombreux et instructifs pour être repris sans conséquences par l'Algérie, tant pour son économie et sa société que pour celles de ses partenaires méditerranéens, du Maghreb et de la rive occidentale. Dans ce cadre, l'expérience d'un pays comme le Maroc devrait être largement méditée, tant par l'Algérie que par ses partenaires du nord de la Méditerranée. L'agriculture algérienne peut être une base solide à une coopération durable avec les pays de la Méditerranée occidentale du nord, mais à la condition qu'elle s'inscrive dans une problématique différente de celle qui domine pour l'heure. Celle qui consiste à n'y voir qu'un simple marché pour des moyens de production ou des excédents déjà existant.

## Notes

1. L'Algérie a, entre autres, nationalisé les banques, les sociétés d'exploitation minières, les entreprises pétrolières, ainsi que le commerce extérieur.

2. Mais cela ne signifie pas pour autant que nous sommes en présence de deux "secteurs", l'un "moderne" et l'autre "traditionnel". L'approche dualiste (secteur traditionnel / secteur moderne) paraît fort simpliste pour qui connaît les complexités techniques, économiques, sociales et culturelles de l'agriculture algérienne. En effet, la diversité de la situation paraît irréductible à la bio-polarisation que continue à évoquer encore une certaine littérature en la matière, tant pour la période qui a immédiatement précédé l'indépendance que pour la période actuelle, à moins bien évidemment de s'arrêter, tel un touriste, aux apparences des choses. Dans ce sens, même la distinction que nous reprendrons à notre compte ci-après entre le secteur "public" ou "socialiste" et le secteur "privé" est à la limite artificielle car elle tend à occulter l'existence de mécanismes de reproduction qui ignorent et se jouent des contours et des limites juridiques conçus par les administrations publiques. La pluriactivité des familles dont au moins un membre travaille dans les unités du secteur public rend ces distinctions pour partie artificielle. Nous les utiliserons pour notre part pour deux raisons fondamentales, d'une part parce que les statistiques disponibles la rendent incontournable et d'autre part parce qu'elles renvoient à l'existence d'un ensemble d'exploitations soumises directement, dans leur reproduction, à l'injonction des appareils d'Etat chargés de l'agriculture (ce qui ne veut pas dire que la reproduction des agents y travaillant dépende de l'Etat).

3. L'économie algérienne a obéi pour une large part, et jusqu'à une période récente (1985/86) à un système de planification s'apparentant aux modèles en place dans les pays à économie planifiée. Il y a eu au total cinq plans, chacun d'eux obéissant à des objectifs précis et s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie à long terme, un plan triennal (1967/69), deux plans quadriennaux (1970-73/1974-77) et deux plans quinquennaux (1980-84/1985-89). L'évolution économique récente (notamment la réduction des ressources propres à l'Etat due principalement à la chute conjuguée des cours du pétrole et du dollar américain, face à une demande sociale difficilement compressible) et l'émergence probable de nouvelles forces socio-politiques, ont amené une révision à la baisse du montant global des investissements planifiés et une modification encore en cours du système de planification, vers une plus grande décentralisation du pouvoir d'investissement et un désengagement de l'Etat, voire une forte désétatisation. Le prochain congrès du parti FLN marquera probablement un tournant important dans l'évolution économique et socio-politique du système étatique algérien. La pratique de ce dernier obéit encore largement à une réglementation élaborée dans les années 1970, c'est-à-dire dans un contexte historiquement, politiquement, idéologiquement, économiquement, socialement et culturellement différent.

4. Cela ne signifie pas pour autant que les exploitants du secteur privé ne bénéficient pas des investissements publics. Ils ont de fait accès aux structures de soutien au secteur public, mais inégale (souvent en fonction de l'efficacité des réseaux de relations sociales que l'on a au niveau local) et toujours après la prise en charge de la demande exprimée par le secteur socialiste.

5. Cf. A. Bencharif, 1988.- *La dynamique de la dépendance alimentaire en Algérie.*- Grenade : GREDOS II, janvier.

6. Le chômage qui a quasiment disparu à la fin des années 1970 concerne aujourd'hui quelques 20 à 25 % de la population active. Il a tendance à augmenter rapidement et à concerner une catégorie jusqu'ici peu touchée, les diplômés.

7. Sur ce plan l'épargne des ménages accumulée durant plus d'une décennie, et qui n'a pu jusque-là être réinjectée faute de moyens de consommation, a constitué un volant de sécurité. Les structures familiales et les liens de parenté ont probablement joué le rôle de relais pour amortir les premiers effets de la chute des ressources publiques. En Algérie le premier pourvoyeur de revenus directs et indirects est l'Etat.

